



Nanotechnologies et éthique.

Le développement des nanotechnologies appelle-t-il une réflexion éthique spécifique ? Face aux moyens potentiels nouveaux d'intervention sur le vivant, aux niveaux somatique, neuronal, mental, c'est une question qui s'impose à nous, au plan individuel comme au niveau d'un collectif syndical. Elle doit se traiter dans le respect des opinions philosophiques de chacun, ce qui signifie pour la CFDT une approche laïque.

I- Une approche syndicale de l'éthique dans le champ des nanotechnologies

Syndicalement, dans le cadre de pensée et des valeurs de la CFDT, notre conception de l'éthique est humaniste. **L'homme est au centre de notre démarche** : au travail ou privé de travail, dans des relations sociales apaisées ou conflictuelles, dans ses droits à l'intégrité physique et mentale et le respect de son libre-arbitre, dans son droit à la santé et à la connaissance, dans le respect de sa dignité.

Ce n'est donc pas une vision désincarnée, mais la volonté de considérer l'homme dans le monde, y compris le monde de la science.

Deux conséquences en résultent en termes **d'éthique du monde du travail** dans le champ des nanotechnologies et de la production des nanomatériaux :

- 1) Pour la CFDT, les travailleurs de la connaissance, fondamentale ou appliquée, publique ou privée et ceux de la production industrielle ont droit, dans le domaine des nanotechnologies comme dans celui du nucléaire ou des OGM, à des conditions de travail garantissant leur intégrité physique et mentale mais aussi au respect de leur outil de travail. Notre première exigence éthique concerne la vie au travail des salariés (statutaires, CDI, CDD, intérimaires), techniciens, chercheurs, ingénieurs, ouvriers, travaillant dans les secteurs concernés par les nanotechnologies : ils ont droit d'abord à une évaluation a priori des risques professionnels induits (ce qui suppose une nano-toxicologie et une nano-métrie à développer) et ensuite, au contact premier avec les inconnues des nanotechnologies et des nanomatériaux, à un suivi épidémiologique auquel ils doivent être pleinement associés. Ces travailleurs doivent aussi disposer de modalités de signalement de tout dysfonctionnement générant des risques imprévus.
- 2) Le dialogue social doit pouvoir fournir des cadres et des repères pour les salariés concernés et leur management. Cela suppose une transparence de l'information et la sincérité des échanges entre direction et représentation syndicale, même si cela doit respecter le secret commercial. Ces conditions sont incontournables pour la construction de la confiance autour d'une activité à risques et la définition de conditions de travail optimisées.

3) Dans la construction de la connaissance autour des nanotechnologies nous refusons la coupure entre une recherche académique qui serait désintéressée et bienfaitrice, éthiquement au dessus de tout soupçon, et une recherche industrielle qui ne viserait que le profit et l'innovation marchande au détriment de toute considération éthique ou citoyenne.

Nous refusons que la recherche financée par la puissance publique soit confinée au rôle de commentateur et de régulateur *a posteriori* des risques des résultats de la recherche sur fonds privés. Nous revendiquons, pour la première le droit à une « recherche d'action » innovante, tout autant que nous demandons que la seconde déclare ses projets et les soumettent à une évaluation éthique, suivant le modèle de la recherche sur les OGM, dont les PGM.

Les bouleversements attendus (nous ne considérons pas ceux qui seraient seulement fantasmés) sont aussi importants que ceux résultant du travail sur les embryons ou les cellules souches : il faut une instance de « nanoéthique » (ou une extension d'instance préexistante) comme il y a des commissions de bioéthique, et dessiner un parcours de déclaration et soumission à évaluation, dans les conditions adéquates de respect du secret industriel, comme par exemple sur les OGM avec le Haut Conseil des Biotechnologies.

Nous demandons que tous s'interrogent sur les conséquences de leurs innovations, celles qu'ils ont eux-mêmes prévues, mais aussi celles que d'autres pourraient enchaîner ensuite. Chacun doit être partie prenante et acteur de **la responsabilité sociale des entreprises** (qu'il s'agisse des organismes de recherche publics ou de structures privées).

Nous soutenons une société de la connaissance, quel qu'en soit le contexte de production, à condition que ce soit **une société de la connaissance partagée** avec l'ensemble des citoyens pour débattre et décider ensemble : les résultats doivent sortir des laboratoires et des cercles de spécialistes, et alimenter une élévation de la culture scientifique et technique des citoyens. La protection par les brevets doit faciliter la diffusion des connaissances « stratégiques ».

II – Au plan sociétal, notre approche éthique tient compte de deux constats :

1) Tous les « progrès scientifiques », au sens premier de « pas en avant dans la connaissance », sans y associer *a priori* un sens bénéfique, sont ambivalents, porteurs d'améliorations mais aussi de bouleversements voire de destructions.

Les nanotechnologies, au niveau de l'humain, peuvent aider à comprendre, soigner, réparer, mais aussi à modifier, dé-naturer, surveiller, doper, parfois même à l'insu du sujet. L'évaluation éthique doit dire la frontière, parfois difficile à cerner, entre l'acceptable et le non-acceptable.

2) Aujourd'hui, notre société, bénéficiant d'un niveau technologique avancé et ayant accès majoritairement à la couverture de ses besoins fondamentaux, a peur : elle demande le risque zéro, se méfie de l'innovation et de la technologie, invoque le retour au « naturel » et se complaît parfois dans un certain « obscurantisme », c'est-à-dire une obstruction au progrès de la connaissance.

Cette perte du mouvement vers la connaissance et la découverte est pour la CFDT une dégradation d'une société vivante.

Mais entre un obscurantisme sectaire et l'absence de doutes du scientifique, il y a place pour un humanisme, auquel adhère la CFDT, un humanisme qui dessine des lignes de partage entre les projets nanotechnologiques utiles pour la société, et ceux qui ne sont pas acceptables

III La référence humaniste nous éclaire sur les choix éthiques en matière de nanotechnologies

Dans une vision humaniste, ce qui fait la spécificité et la dignité de l'homme, c'est sa conscience, son libre arbitre.

Si la science devient une contrainte nouvelle qui réduit le libre arbitre, nous ne pouvons l'accepter. « L'homme nouveau », manipulé par des dispositifs nanotechnologiques, à son insu ou avec son consentement, ne fait pas partie de notre culture.

Nous acceptons les nanotechnologies qui soignent, réparent, restaurent les fonctions altérées par des pathologies, ou protègent notre environnement, mais si elles altèrent le comportement de l'être humain, dopent le sportif pour modifier ses performances, surveillent subrepticement l'intimité physiologique ou mentale à l'insu des personnes, nous les refusons. C'est le respect de la dignité des personnes qui fait la démarcation.

Nous refusons l'eugénisme, or, même si les propositions thérapeutiques liées aux nanotechnologies corrigent des phénotypes, il peut y avoir une tentation eugénique de normaliser les individus grâce à ces nouvelles technologies.

Développement durable et solidarité internationale : A l'image des grandes questions du Climat ou d'un vieux dossier comme l'Amiante, la réflexion éthique doit conduire à envisager des choix inédits relatifs au partage des connaissances et à la prévention d'une nouvelle fracture, celle des nanosciences et nanotechnologies. Le débat public en France doit alimenter la réflexion européenne et demain préparer les régulations mondiales incontournables.

En cohérence avec ses valeurs, la CFDT, dans le monde du travail, dans les cercles de la production de connaissance comme au plan de la société en général ne se sent pas désarmée face au développement des nanotechnologies, et propose des moyens de régulation éthique sans dramatisation spécifique à ce champ : bonne pratique de la responsabilité sociale des entreprises, recours à la déclaration et à l'évaluation des projets avant diffusion ou commercialisation, comme sur les autres innovations qui font débat (OGM, thérapie génique).

Nous militons pour une société de connaissance avec une application offensive du principe de précaution, un principe qu'il ne faut pas confondre avec le principe de prévention. Si l'on sait les dégâts on doit interdire, cas de l'amiante. Si la science ne sait pas, elle doit chercher, mais ne pas introduire un moratoire qui tue l'avenir. C'est aussi cela une éthique de recherche publique ou privée. Mais il faut des instances pour contrôler les apprentis sorciers !!! Des instances ouvertes au monde, aux divers courants de pensée, au moins à ceux qui respectent le débat contradictoire.

Nous assumerons ainsi un monde que nous voulons meilleur, plus vivable, mais aussi un monde complexe qui doute. Un monde qui conserve à l'homme dignité et libre arbitre.

JP Bompard/Jeanne Grosclaude/D. Olivier, le 10 février 2010